

Les grèves en 2019

Une hausse portée par la contestation de la réforme des retraites

En 2019, 2,5 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole (représentant 25 % des salariés) ont connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail. Cette proportion augmente de 1 point par rapport à 2018. L'industrie (3,9 %) ainsi que l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (5,9 %) figurent parmi les secteurs les plus concernés.

Le nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT) pour 1 000 salariés atteint 161 en 2019. Il s'accroît nettement par rapport à l'année précédente (+50 %). Cette intensification des arrêts collectifs de travail est essentiellement portée par des mouvements interprofessionnels, en particulier celui contre la réforme des retraites. Le secteur des transports et de l'entreposage connaît le nombre de JINT pour 1 000 salariés le plus élevé (1 038).

Les rémunérations (41 %) et la contestation de la réforme des retraites (40 %) sont les deux premiers motifs de grèves dans les entreprises qui en ont connu.

Des grèves plus fréquentes dans l'industrie

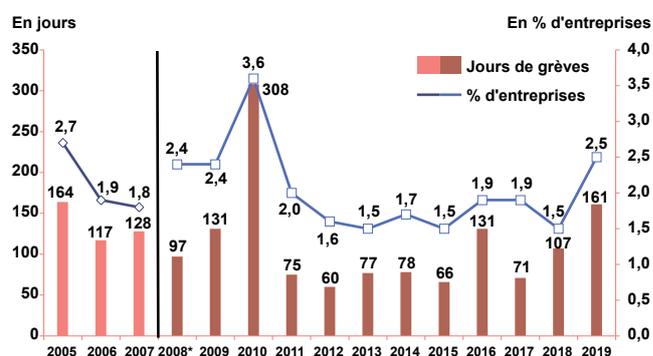
En 2019, 2,5 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole déclarent au moins un arrêt collectif de travail, quels que soient la durée et le nombre de participants (encadré 1, tableau 1) [1]. Cette proportion s'accroît de 1 point par rapport à 2018. 24,9 % des salariés travaillent dans une entreprise ayant connu au moins un arrêt collectif de travail, une part qui progresse de 1,5 point par rapport à l'année précédente (tableau 2).

Les grèves sont plus fréquentes dans les entreprises de grande taille ; 34 % des entreprises de plus de 500 salariés en ont connu contre à peine plus d'un pour cent des entreprises de 10 à 49 salariés (tableau 1). Elles sont également plus souvent déclarées dans l'industrie : 3,9 % des entre-

prises sont concernées, en particulier dans les secteurs de l'industrie extractive, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et la dépollution (8,3 %), ainsi que dans la fabrication de matériels de transport (7,9 %). Les grèves sont aussi plus répandues dans certains services comme l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (5,9 %). Elles sont, en revanche, très rares dans la construction, où 0,2 % des entreprises en signalent.

La part d'entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail augmente par rapport à 2018 dans tous les secteurs sauf dans la construction, où elle est stable. Les hausses les plus marquées reviennent aux « autres activités de services », telles que les activités créatives, artistiques et de spectacle, et aux activités financières et assurance (respectivement multipliée par 4 et par 2,4).

GRAPHIQUE 1 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève et nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés



* À partir des données 2008, la pondération de l'enquête a été revue, d'où une rupture de série.

Lecture : en 2019, 2,5 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements. Le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 161 jours pour 1 000 salariés.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Des grèves nettement plus intenses dans l'industrie et les transports

L'intensité des grèves est estimée à partir de leur durée et du nombre de salariés qui y participent. Elle s'accroît nettement entre 2018 et 2019 (+50 %), passant de 107 journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés à 161 (graphique 1). Elle augmente aussi parmi les entreprises ayant connu au moins une grève en 2019, avec 646 JINT pour 1 000 salariés, une hausse de 41 % par rapport à 2018 (tableau 2).

C'est dans l'industrie que la hausse est la plus forte (+94 % sur un an), pour atteindre 281 JINT en 2019 (graphique 2). Le niveau de JINT le plus élevé reste celui du secteur du transport et de l'entreposage (1 038 pour 1 000 salariés). Dans ce secteur, plus de la moitié des salariés travaillent dans une entreprise qui a connu au moins une grève. La construction présente un nombre de JINT très faible, à 4 pour 1 000 salariés en 2018 comme en 2019. Le secteur des autres services se démarque par un nombre de JINT assez peu élevé (32 pour 1 000 salariés en 2019, dont 16 pour 1 000 salariés des activités immobilières et 21 pour 1 000 salariés des activités scientifiques et techniques), même si une proportion relativement importante d'entreprises y a connu une grève (3,7 %, contre 2,5 % dans l'ensemble du champ, tableau 1).

Des revendications essentiellement extérieures à l'entreprise

Deux mouvements sociaux interprofessionnels ont marqué 2019. Le mouvement dit des « gilets jaunes » a commencé en novembre 2018, et s'est essouffé à partir de mars 2019. Il s'est traduit par plusieurs manifestations, des grèves et des actions diverses comme le blocage d'axes routiers ou l'occupation de ronds-points et de péages. De décembre 2019 à février 2020, un mouvement de contestation contre la réforme des retraites présentée par le gouvernement en décembre 2019 a conduit à des grèves et manifestations¹.

TABLEAU 1 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève par secteur et par taille

En % d'entreprises

	2018	2019
Secteur d'activité		
Industrie	3,1	3,9
Dont : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....	1,6	1,8
fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	4,1	5,2
fabrication de matériels de transport.....	15,5	7,9
fabrication d'autres produits industriels.....	2,1	3,9
industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution.....	9,2	8,3
Construction	0,2	0,2
Commerce, transports, hébergement et restauration	0,8	1,4
Dont : commerce ; réparation automobiles et motocycles	0,6	0,9
transports et entreposage	2,1	3,5
hébergement et restauration	NR	NR
Autres services	1,8	3,6
Dont : information et communication	1,4	3,2
activités financières et assurance	2,0	4,7
activités immobilières	NR	2,6
activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	0,8	1,8
enseignement, santé humaine et action sociale	3,4	5,9
autres activités de services.....	0,9	3,7
Taille		
10 à 49 salariés.....	0,4	1,2
50 à 99 salariés.....	1,9	3,6
100 à 199 salariés.....	5,7	7,1
200 à 499 salariés.....	11,7	16,3
500 salariés ou plus.....	30,0	33,6
Ensemble	1,5	2,5

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : dans l'industrie, 3,9 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2019 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

TABLEAU 2 | Conflictualité selon le secteur d'activité

	Industrie		Construction		Commerce, transports, hébergement et restauration		dont : Transport et entreposage		Autres services		Ensemble	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
JINT / 1 000 salariés.....	145	281	4	4	219	309	760	1 038	25	32	107	161
Entreprises ayant déclaré au moins une grève (en %).....	3,1	3,9	0,2	0,2	0,8	1,4	2,1	3,5	1,8	3,6	1,5	2,5
JINT/1 000 salariés, dans les entreprises ayant connu au moins une grève.....	442	866	91	95	826	1126	1 509	2 026	129	141	457	646
Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %).....	32,8	32,5	4,4	3,7	26,5	27,4	50,4	51,2	19,4	22,7	23,4	24,9

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 281 jours pour 1 000 salariés en 2019. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 866 jours pour 1 000 salariés. 32,5 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

¹ Seuls les arrêts de travail observés durant l'année civile 2019 sont censés être déclarés par les répondants à l'enquête, indépendamment de la poursuite éventuelle de conflits au cours de l'année suivante.

TABLEAU 3 | Types de grève selon le secteur d'activité

En %

Entreprises ayant connu au moins une grève pour motif(s)...	Industrie		Construction		Commerce, transports, hébergement et restauration		dont : Transport et entreposage		Autres services		Ensemble	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
...interne(s) exclusivement	38	18	NR	NR	57	34	48	30	25	13	35	18
...à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s)	17	25	NR	NR	13	11	19	20	13	5	14	11
...sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement.....	45	57	NR	NR	30	55	33	50	62	82	51	71

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : 18 % des entreprises de l'industrie ayant connu grève ou débrayage en 2019 signalent des arrêts de travail dus exclusivement à des motifs internes.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

En 2019, 82 % des entreprises qui déclarent avoir connu au moins une grève indiquent que les revendications portaient sur des motifs extérieurs à l'entreprise, c'est-à-dire sectoriels ou interprofessionnels, contre 65 % en 2018 (tableau 3). Les motifs propres à l'entreprise sont plus rares en 2019, qu'ils se combinent ou non avec des motifs extérieurs : ils sont signalés par 29 % des entreprises où au moins un arrêt collectif de travail est intervenu, contre 49 % l'année précédente. La part des entreprises qui déclarent à la fois des motifs internes et externes à l'entreprise se replie de 14 à 11 % en un an.

Les grèves pour des revendications uniquement internes sont plus fréquentes dans les entreprises du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration (34 %, contre 18 % dans l'ensemble du champ). À l'inverse, les entreprises des autres services indiquent plus souvent que les autres secteurs des motifs exclusivement externes à l'entreprise (82 %, contre 71 % dans l'ensemble du champ).

La contestation de la réforme des retraites et les revendications salariales comme principaux motifs de grève

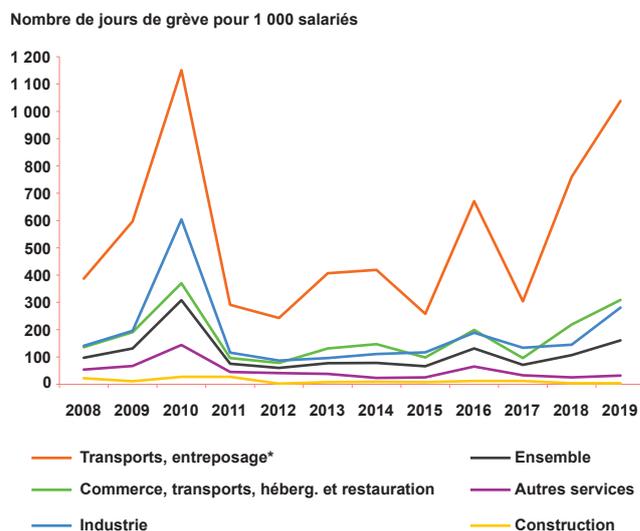
41 % des entreprises concernées par au moins une grève en 2019 signalent des revendications portant sur les salaires (tableau 4). Ce motif de grève reste le plus fréquent, même s'il baisse de 16 points par rapport à 2018. La contestation contre la réforme des retraites est un motif de grève majeur de l'année 2019 (40 %). Les conditions de travail sont le troisième motif de grève (20 %), suivi par l'emploi et le temps de travail (8 % et 7 %). Ces trois derniers objets de revendications sont en nette diminution par rapport à 2018 (respectivement -8, -7 et -6 points). Seules 3 % des entreprises qui ont connu au moins un arrêt collectif de travail en 2019 évoquent des revendications liées au mouvement des « gilets jaunes ».

Le secteur des transports et de l'entreposage cite plus fréquemment les revendications sur les salaires (64 % des

entreprises, contre 41 % en moyenne), les conditions de travail (38 % contre 20 %) et l'emploi (15 % contre 8 %). La structure des revendications dans l'industrie est proche de celle de l'ensemble des entreprises du champ, sauf en ce qui concerne les conditions de travail ; ce motif de grève y est nettement moins fréquent (8 % contre 20 %).

Le nombre important de JINT pour 1 000 salariés dans le secteur des transports et entreposage tient à d'autres revendications qui lui sont propres. Depuis plusieurs années, les principales mobilisations collectives dans les entreprises des transports s'inscrivent dans un contexte de réformes et d'évolutions structurelles importantes du secteur.

GRAPHIQUE 2 | Évolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés selon le secteur d'activité



* Les « Transports et entreposage » sont également compris dans le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés du « Commerce, transports, hébergement et restauration ».

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 281 jours pour 1 000 salariés en 2019.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

En 2019, le mouvement de protestation contre la loi « pour un nouveau pacte ferroviaire », définitivement adoptée le 14 juin 2018, s'est poursuivi à la SNCF. Les principales mesures de cette loi sont la fin du statut de cheminot pour les nouvelles embauches, la transformation du statut de la SNCF en société anonyme à capitaux publics à laquelle sont rattachées plusieurs filiales, et l'ouverture du transport ferroviaire de voyageurs à la concurrence dans le cadre des directives européennes.

La Poste connaît également des mobilisations pour des motifs internes. Les revendications portent notamment sur la révision des charges de travail, le besoin de nouvelles embauches et des revalorisations salariales.

Plusieurs entreprises de transports en commun urbain ont aussi des revendications spécifiques à leur activité, qui portent notamment sur l'organisation du travail et des parcours, ou les conditions de sécurité. Dans le secteur portuaire, des grèves ont eu lieu pour protester contre le projet de fusion des ports du Havre, de Rouen et de Paris.

TABLEAU 4 | Motifs des grèves selon le secteur d'activité

Principaux motifs internes ou externes des entreprises ayant connu une grève	Industrie		Construction		Commerce, transports, hébergement et restauration		dont : Transport et entreposage		Autres services		Ensemble		Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Les rémunérations.....	66	44	NR	NR	66	55	70	64	48	37	57	41	0,8	1,0
L'emploi.....	19	8	NR	NR	19	13	21	15	11	7	15	8	0,2	0,2
Les conditions de travail.....	14	8	NR	NR	27	25	32	38	38	23	28	20	0,4	0,5
Le temps de travail.....	11	7	NR	NR	18	8	NR	NR	11	6	13	7	0,2	0,2
Gilets jaunes.....		4		NR		NR		NR		4		3		0,1
Réforme des retraites.....		43		NR		38		43		40		40		1,0

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : 44 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2019. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Encadré 1 • L'enquête ACEMO sur le dialogue social en entreprise

L'enquête annuelle sur le Dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 par la Dares. Les éléments présentés ici sont issus de l'enquête réalisée courant 2020 sur l'année 2019. Cette enquête porte sur un échantillon représentatif des 236 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte), qui emploient 15,0 millions de salariés. Les résultats proviennent de 10 142 entreprises ayant fourni des réponses exploitables.

L'enquête permet un suivi annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Elle renseigne sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises [2], l'existence de négociations collectives et la signature d'accords. Elle permet de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève. Il s'agit du temps de travail non effectué par des salariés impliqués dans des grèves, exprimé en jours, égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. Par exemple, si, dans une entreprise, 60 salariés ont débrayé une demi-journée au cours d'une année donnée, le nombre de JINT à déclarer est de 30 (60 x 0,5 = 30 JINT). L'enquête ne permet pas de dissocier l'effet de la durée de celui de l'audience des grèves pour expliquer les fluctuations de l'indicateur.

La taille de l'échantillon permet de fournir des indicateurs au niveau des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS 1) ([tableau A en ligne](#)).

Pour en savoir plus

[1] Ministère du travail (DGT, Dares) (2020), [La négociation collective en 2019](#), *Bilans et rapports*, La documentation française, juillet.

[2] Geleyn D., (2021), Les instances de représentation des salariés des entreprises en 2019, *Dares Résultats* (à paraître).

Cécile Higounenc (Dares).

Directeur de la publication

Michel Houdebine

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

